

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2007 A 20 h 30

Présents : R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, E. BOUTIN, M-P. BUCHER, J. DOUX, A. FAUBERTEAU, J. GUILBAUD, C. JAULIN, M-C. LAMBERT, P. PERRAUD.

Excusés : C. CORMERAIS, M. LAUNAY

Secrétaire de séance : M-C. LAMBERT

Convocation : 2 mars 2007



COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2006

Sous la présidence de Monsieur Alain MORIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2006 établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 853 309,96 €

Recettes : 1 228 851,04 €

Excédent : 375 541,08 €

Section d'investissement :

Dépenses : 798 740,29 €

Recettes : 645 960,92 €

Déficit : 152 779,37 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 222 761,71 € hors restes à réaliser.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2006

Sous la présidence de Monsieur Alain MORIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2006 établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 24 733,21 €

Recettes : 135 541,99 €

Excédent : 110 808,78 €

Section d'investissement :

Dépenses : 76 377,39 €

Recettes : 32 436,78 €

Déficit : 43 940,61 €

Soit un excédent global de : 66 868,17 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006.

.../...

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2006

Sous la présidence de Monsieur Alain MORIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2006 établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Excédent : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006.

COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2006

Sous la présidence de Monsieur Rémy DUGAST, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2006 dressé par Madame Sabine Fily, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2006

Sous la présidence de Monsieur Rémy DUGAST, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2006 du service assainissement, dressé par Madame Sabine Fily, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

.../...

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES DE GESTION - LOTISSEMENT 2006

Sous la présidence de Monsieur Rémy DUGAST, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2006 du service lotissement, dressé par Madame Sabine Fily, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2006 - BUDGET COMMUNE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2006 constaté au compte administratif 2006 de la manière suivante :

A) Résultat d'exploitation 2006	375 541,08 €
B) Déficit d'investissement 2006	152 779,37 €
Reste à réaliser	
C) Dépenses	262 500,00 €
D) Recettes	59 800,00 €
E) Déficit d'investissement (B+C-D)	355 479,37 €
Affectation du résultat	
F) 1068 : affectation d'investissement	355 479,37 €
G) 002 : excédent reporté fonctionnement	20 061,71 €

.../...

AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2006 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2006 constaté au compte administratif 2006 de la manière suivante :

A) Résultat d'exploitation 2006	110 808,78 €
B) Déficit d'investissement 2006	43 940,61 €
Reste à réaliser	
C) Dépenses d'investissement	860 000,00 €
D) Recettes d'investissement	860 000,00 €
E) Déficit d'investissement (B+C-E)	43 940,61 €
Affectation du résultat	
F) 1068 : affectation d'investissement	43 940,61 €
G) 002 : excédent reporté fonctionnement	66 868,17 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2007

Le Conseil Municipal étudie les propositions de subventions pour 2007 établies par la Commission des finances.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité attribue les subventions ci-dessous :

APE Gaston Chaissac (10.46 € x 174 élèves)	1 820.04
APEL La Limouzinière (10.46 € x 127 élèves)	1 328.16
Restaurant Scolaire Legé.....	63.94
F.C. Logne & Boulogne	1 412.00
B.C. Logne	550.00
Club de Tir Limouzin.....	350.00
Karaté Kobudo La Limouzinière.....	200.00
Corps et Graphy, St Philbert.....	100.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	50.00
Vélo Loisir La Limouzinière.....	100.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière	95.00
Ecole de musique, St Philbert 210 € x 6 élèves	1 260.00
Société de chasse, La Limouzinière	230.00
AFR-Centre aéré, La Limouzinière	2 200.00
AFR Accueil mercredi et petites vacances.....	5 117.00
Office municipal, La Limouzinière	2 623.00
CAPL, Corcoué (animation jeunes) (4.50 € x 2 061 hab).....	9 274.50
AFR Saint Colomban CLHS mercredi 135 journées/enfant x 3 €.....	405.00
Ass. Départementale Développement Musical (1.00 €/hab + 15.24 €) ..	2 076.24
Foot Fête F... ..	400.00
A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant.....	29.00
A.D.T. Secteur Machecoul	214.00
CLIC Vivre son âge, Legé	129.00
Amis MAS, Loroux Bottereau	80.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert	80.00

.../...

ASCODE.....	113.00
La Clairière, Montbert	48.00
Sclérosés en plaques	25.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière	800.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert	105.00
Club de l'eau vive - St Philbert	48.00
Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert	105.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban	105.00
ADAPEI Sud Loire	57.00
Restaurants du cœur	84.00
Retz' Agir - Machecoul.....	2 288.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique	171.60
Association Départementale d'Information sur le Logement	78.00
Lutte anti-grêle	548.00
SPA Pays de Retz	880.00
AFN, La Limouzinière	81.00
Bleuets de France	25.00

Soit un total de 35 844,48 Euros

Madame Chantal Legland propose d'ajourner la subvention à l'association Phil'enfance, gestionnaire de la halte garderie de Saint Philbert de Grand Lieu, la demande 2007 étant en augmentation de 26 % à 4 787 € sans explication détaillée sur le temps d'utilisation par les familles originaires de La Limouzinière.

La demande de l'association « Blé en Herbe » de Saint Colomban est suspendue, cette association ayant peu d'activité et pas d'adhérent de La Limouzinière.

La subvention aux Secouristes - section de Saint Colomban est mise en attente, le dossier de demande de subvention n'ayant pas été déposé.

Sur proposition de la Commission de finances, le Conseil Municipal décide d'inscrire un crédit global de 40 500,00 € à l'article 6574 du BP 2007.

AMÉNAGEMENTS RUE FÉLIX DAVY DESNAUROIS ET PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil municipal prend connaissance de l'avant projet définitif établi par les services de l'Équipement, maître d'œuvre, pour les aménagements de sécurité Rue Félix Davy Desnaurois et Place des Anciens Combattants.

Ce dossier a été examiné par la commission voirie et soumis aux riverains.

Monsieur Joël Michaud, adjoint à la voirie, indique que seuls quelques points de détail ont fait l'objet de réflexions et qu'ils ne remettent pas en cause le projet général d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet technique présenté.
- Approuve le plan de financement arrêté à 139 751.85 € H.T. en dépenses.
- Sollicite des subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement, de la dotation amendes de police et de la construction des bordures de trottoirs.

.../...

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTE

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa décision d'avril 2006 concernant la gestion en régie de la future station d'épuration et précise que dans ce cadre il avait été envisagé la création d'un poste aux services techniques pour faire face au surcroît de travail.

Après délibération, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2007. Charge le Maire de pourvoir le poste créé.

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le site pressenti sur la Commune de La Limouzinière pour y implanter un Centre d'Enfouissement Technique des ordures ménagères est abandonné, les caractéristiques géologiques des terrains ne correspondant pas à ce type d'installation.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Alain Morin fait le point sur le dossier d'élaboration du PLU et notamment sur les aspects réglementaires de la démarche de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U.).

Il présente ensuite des propositions visant à réglementer la construction des logements de fonctions en Zone Agricole (Zone A), ces propositions prennent en compte la charte signée par la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires.

AFFAIRE DURANDET

Cette affaire liée à une infraction à l'urbanisme a été jugée le 5 mars dernier par le Tribunal Correctionnel de Nantes.

L'intéressé a été condamné à 4 000 € d'amende dont 2 000 € avec sursis et à la remise en état des lieux dans un délai de 2 mois sous astreinte de 10.00 € par jour de retard, la Commune reçoit 1 € à titre de dommages et intérêts et 450 € pour frais de justice. Cette décision est susceptible d'appel.

LOTISSEMENT DE LA MONCIRE

Monsieur Joël Michaud propose à l'assemblée la reprise par la Commune des espaces verts et de la voirie de ce lotissement privé.

Les travaux d'aménagement sont totalement réalisés et les plantations ont été reprises.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'intégrer les espaces publics du lotissement de la Moncire dans le domaine public communal et charge le Maire où un adjoint de signer les pièces nécessaires à cette rétrocession.

BALAYAGE DES RUES

Monsieur Joël Michaud présente les résultats de la consultation organisée pour le renouvellement du contrat de balayage des rues de l'agglomération.

Après étude des trois propositions, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Véolia-Grandjouan-Saco pour un forfait mensuel de 156.81 € H.T.

Ce contrat prendra effet au 1^{er} mai 2007 pour une durée de 3 ans.

Le Maire ou un adjoint est autorisé à signer le contrat à intervenir.

.../...

DÉNOMINATION DE RUE

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal donne le nom de Rue des Églantiers à la voie de la Michelière à la Crétinière.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007

Les résultats officieux du recensement de la population donnent 2 068 habitants et restent à confirmer par l'INSEE.

PROJET EOLIEN

Le projet de parc éolien sera soumis à la commission des sites le 29 mars 2007.

PROCHAINE RÉUNION

LE JEUDI 29 MARS 2007 à 20 H 30